



Règlement

course cycliste populaire

21^{ème} édition

dimanche 17 juin 2018

Article 1 - Organisation

La course cycliste populaire est organisée sous la dénomination La Classique Genevoise (LCG).

Article 2 - Conditions

La course est ouverte aux cyclistes non licenciés "catégories LCG" (article 5).

Ne sont pas autorisés les tandems, vélos couchés, vélos à pignon fixe, vélos pliants, handbike et vélos à assistance électrique.

L'âge minimum est de 15 ans révolus, les mineurs doivent présenter une décharge signée par le représentant légal lors du retrait du dossard "catégories LCG" (article 5).

Le comité d'organisation intègre dans la course, des catégories pour jeunes cyclistes licenciés, il s'agit des catégories "U11, U13, U15 et U17". Le but est de promouvoir la relève du cyclisme dans le canton et dans ce cas c'est le règlement officiel de la fédération suisse de cyclisme fait foi.

Article 3 - Parcours

La course se compose d'une boucle à parcourir à plusieurs reprises selon les catégories (article 5).

Les détails (plan, graphique) sont disponibles sur le site internet de l'édition en cours.

La ligne de départ et d'arrivée est située devant la salle communale de Satigny (rampe de Choully).

Article 4 - Sécurité

- a. Les vélos seront obligatoirement conformes à la loi sur la circulation routière (LCR).
- b. Le port du casque est obligatoire.
- c. Le guidon type "triathlon" est interdit.
- d. Le cycliste qui s'inscrit déclare avoir pris connaissance du présent règlement.
- e. Les cyclistes sont tenus de suivre le parcours dans son intégralité et de suivre les indications des commissaires et des signaleurs.
- f. La manifestation se déroule sur route ouverte à la circulation, les cyclistes devront respecter le code de la route et n'emprunter que la partie droite de la chaussée. Les giratoires se passeront par la droite en circulation normale et les virages ne seront pas coupés.
- g. Les véhicules suiveurs sont interdits sur le parcours.
- h. Les cyclistes devront obligatoirement se trouver sur la ligne de départ à 08h20 pour le briefing d'avant course.

Article 5 - Catégories et horaires

Les catégories se répartissent de la façon suivante :

08:30	U17	Hommes de 15 à 16 ans	5 tours = ~ 66.5 km
08:35	LCG 66	Femmes & Hommes	5 tours = ~ 66.5 km
08:35	LCG 66 MASTER	Hommes dès 50 ans	5 tours = ~ 66.5 km
08:40	LCG 40 DAME	Femmes	3 tours = ~ 39.9 km
08:40	LCG 40 HOMME	Hommes	3 tours = ~ 39.9 km
08:40	LCG 40 MASTER	Hommes dès 50 ans	3 tours = ~ 39.9 km
11:15	U15	Filles & Garçons de 13 à 14 ans	2 tours = ~ 26.6 km
11:20	U13	Filles & Garçons de 11 à 12 ans	1 tour = ~ 13.3 km
11:25	U11	Filles & Garçons de 9 à 10 ans	1 tour = ~ 13.3 km

Le nombre maximum de cyclistes populaires est fixé à 350 (LCG 40 = 200 & LCG 66 = 150).

Article 6 - Inscription

Pour les catégories populaires LCG :

- l'inscription s'élève à CHF. 50. -- pour chaque cycliste,
- ce montant comprend, un prix souvenir, le chronométrage, le classement, un repas, la planche de prix, une participation pour le tirage au sort du dossard.

Pour la catégorie U17 :

- la finance d'inscription est fixée selon le règlement officiel de la fédération suisse de cyclisme.

Pour les catégories U11, U13 et U15 l'inscription est gratuite.

L'inscription ainsi que le paiement se font auprès du chronométreur (www.mso-chrono.ch).

Le délai d'inscription est fixé à une semaine avant la course ou lorsque le nombre maximum de cyclistes est atteint (article 5). L'inscription est prise en compte uniquement lorsque la finance d'inscription est payée (date du paiement faisant foi).

Il n'y a aucune inscription sur place le jour de la course.

La course a lieu par n'importe quel temps, l'absence au départ ou l'abandon n'entraîne aucun remboursement de la finance d'inscription.

Article 7 - Dossard

La remise des dossards s'effectue le jour de la course à la salle communale de Satigny de dès 07h15.

Durant la course, chaque cycliste porte de manière visible sur son dos le dossard remis par l'organisateur.

Article 8 - Classement

Un classement de l'ensemble des catégories sera établi à l'issue de la manifestation.

Fait foi le classement établi par le comité d'organisation.

Article 9 - Réclamations et appels

Les réclamations doivent être faites auprès du comité d'organisation de l'épreuve au plus tard quinze minutes après la fin de la course.

Article 10 - Planche de prix

Prix souvenir : à chaque cycliste venant retirer son dossard.

Podium : pour les trois premiers de chaque catégorie,
pour les trois clubs les plus représentés (toutes catégories confondues),

Tirage au sort : de plusieurs dossards post-course.

Les lots seront remis uniquement aux personnes présentes lors de la remise des prix.

Article 11 - Comportement

Les cyclistes devront respecter le code de la route et se conformer aux ordres des services de l'organisation.

Le fairplay et l'amitié sont les valeurs de cette course populaire, chaque cycliste doit d'abord y participer avec un esprit convivial.

Les cyclistes qui seraient surpris en train de jeter leurs emballages dans la nature, seront éliminés du classement.

Les cyclistes ne respectant pas le présent règlement, seront disqualifiés.

Article 12 - Responsabilité

Par son inscription, le cycliste accepte le présent règlement et déclare s'y soumettre entièrement. Il confirme être assuré par une assurance en responsabilité civile et accidents résultant de sa participation à l'épreuve et renonce à toute action juridique contre l'organisateur.

De ce fait, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol ou dégât.